

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du Lundi 12 Mars 2018**

Présents :

- Commune de BROUSSES et VILLARET :
- Commune de CAUDEBRONDE : Mr Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Mr Paul GRIFFE - Mr Jean Pierre BOUISSET – Mr Laurent RIVES
- Mr Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FONTIERS-CABARDES : Mr Gilbert PLAGNES - Mr Christian JIMENEZ
- Commune de FOURNES CABARDES : Mr Guy CHIFFRE- Mme Sylvette RIEUSSEC
- Commune de FRAISSE CABARDES :
- Commune des ILHES CABARDES : Mr Régis HUC
- Commune de LABASTIDE ESPARBAIRENQUE :
- Commune de LACOMBE :
- Commune de LAPRADE : Mme Michele ALBERT
- Commune de LASTOURS : Mr Jean-Louis TEISSIE
- Commune de LATOURETTE CABARDES :
- Commune de LES MARTYS : Mr André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mr Gilbert BATLLE - Mr Denis LE COZ
- Commune de MIRAVAL-CABARDES :
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Mme Sylvie LEENHARDT
- Commune de ROQUEFERE : Mr BELS Francis
- Commune de SAINT DENIS : Mr Gérard BONNAFOUX - Mme Chantal CONSTENSA
- Commune de SAISSAC : Mr Eric BETEILLE - - Mr Philippe HORTALA
- Commune de SALSIGNE : M Stéphane BARTHAS
- Commune de TRASSANEL : Mme Christiane GROS – Mme Claude ASSEMAT
- Commune de VILLANIERE : Mme Mireille GARCIA - Mme Josette MONTECH
- Commune de VILLARDONNEL : Mr Luciano STELLA

Absents :

- Mr Guy Jalabert (Fraise Cabardes) - Mr Regis HUC (abastide Esparbairénque)- Mr Jean-Michel COURREAU (Laprade) - Mr Jean-Claude PECH (Latourette Cabardes) - Mr Joseph SKALA (Miraval-Cabardes) - Mr Michael LAURENT (Saint-Denis)- Mr HERRERO David , Mme Pascale FUMMEY, Mme Celine VINCENT (Saissac) -Mr Daniel GERI , Mme Martine GARCIA (Villardonnell)

Absents excusés :

- Mme Danièle NICOLAOU (Brousse et Villaret),Mr Stephan MARTY (les Ilhes Cabardes)

Procurations :

- Mme Martine DOREMUS de la commune de Lacombe a Mme Mireille GARCIA
- Mr David FERRE de la commune de Salsigne a Mr Stéphane BARTHAS
- MR Sacha DJORDJEVIC de la commune de Cuxac Cabardes à Mr Paul GRIFFE

Monsieur Le Président ouvre la séance et informe qu'il y a 25 votants dont 3 procurations.

Monsieur Jean-Baptiste Ferrer est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Président sollicite l'assemblée sur d'éventuelles remarques liées au compte rendu du 15 Janvier.

Aucunes remarques n'étant effectuées, le compte rendu est adopté.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

COMMISSION ENVIRONNEMENT

▪ Rapport OM 2016

Le responsable du service environnement Cédric Mazars présente le rapport OM de 2016 qui est en téléchargement sur le site internet de la CDC.

La seconde partie de l'intervention du responsable du service environnement concerne les actualités suivantes :

Résultat de la collecte de 2017.

Suite à la réorganisation de la collecte sur le territoire, 1175 tonnes de déchets ultimes ont été collectées en 2016 pour 1 088 tonnes pour 2017. 177 tonnes de déchets recyclables ont été collectés en 2016, pour 270 tonnes en 2017. Le poids des déchets ultimes a donc diminué au profit du poids des déchets recyclables.

L'acquisition d'une deuxième benne à ordures ménagères pour la collecte du secteur est du territoire a permis une sécurisation de la collecte et un respect des préconisations de la Direction du Travail mais également une optimisation des effectifs. (un départ à la retraite non remplacé). Cette nouvelle organisation permet également la mise en place prochaine d'un service de nettoyage des 1200 bacs actuellement en service sans recrutement complémentaire.

La commission environnement travaille également sur la mise en place d'une redevance dit 'gros producteurs', c'est-à-dire une structure qui produit + de 1200 litres semaines. Le producteur qui ne paye pas actuellement une TEOM à la mesure de ce qu'il produit, aurait une facture plus cohérente par rapport à ce qu'il produit. Plusieurs 'gros producteurs' ont été identifiés et la commission environnement poursuit sa réflexion pour une proposition pour le mois d'Octobre 2018, date à laquelle le Conseil Communautaire devra se prononcer.

Monsieur Bêteille relate l'expérience du Carcassonnais, où certaines entreprises se sont retrouvées à devoir payer des factures consécutives liées à la collecte du jour au lendemain. Le territoire ayant peu d'activité économique, il ne faudrait pas fragiliser les quelques entreprises présentes.

Monsieur Le Président répond que cette remarque est bien entendue prise en compte, mais que le travail mené par la commission doit aboutir sur une proposition cohérente, conciliant l'intérêt de la CDC et un montant raisonnable pour le producteur.

Monsieur Le Président propose de valider le rapport OM 2016.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

▪ **Désignation des délégués au COVALDEM 11 pour les communes de Brousses et Villaret et Fontiers-Cabardès**

Suite à la démission de Madame CROS GIRAL de ses fonctions à la commune de Fontiers-Cabardès, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué au COVALDEM 11.

La mairie propose d'assurer son remplacement par Monsieur Christian Jiménez, 1er adjoint de la commune.

Les délégués au COVALDEM 11 seraient ainsi les suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Luciano Stella	- Laurent Rives
- Christian Jiménez	- Danièle Nicolaou

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

▪ **GEMAPI : Extension du périmètre du Syndicat d'Aménagement Hydrique Fresquel pour la commune de Laprade**

Monsieur Saxe fait référence à la loi du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, les intercommunalités sont compétentes depuis le 1^{er} janvier 2018 en matière de GEMAPI.

A ce jour, il convient de procéder à une extension du périmètre du Syndicat d'Aménagement Hydraulique Fresquel pour inclure la commune de Laprade (non prévue initialement) afin que ce Syndicat exerce la compétence GEMAPI et «L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. » (item 12 article L211-7 code de l'environnement)

La commune de Laprade propose 1 délégué titulaire et un délégué suppléant pour la commune.

- Titulaire : Michèle ALBERT
- Suppléant : Jenny GRIMSLEY

Monsieur Le Président propose de passer au vote

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

▪ **Transfert de la compétence GEMAPI par la CDC de la Montagne Noire au Syndicat Mixte Aude Centre et au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Fresquel : Modification des délégués**

Monsieur Président expose la nécessité d'actualiser la désignation des délégués au syndicat Mixte Aude Centre et au Syndicat du Fresquel en raison d'une demande de modification par la commune de Saissac et par la commune de Fontiers-Cabardès.

En conséquence les délégués sont :

▪ Pour le Syndicat Mixte Aude Centre

Commune de Cuxac-Cabardès

Délégué Titulaire : Laurent RIVES / Délégué suppléant : Sacha DJORDJEVIC

Commune de Labastide-Esparbairénque

Délégué Titulaire : Régis HUC / Délégué suppléant : Nicolas LASSALLE

Commune de Les Martyrs

Délégué Titulaire : Claude BONNET / Délégué suppléant : Franck GARCIA

Commune de Pradelles Cabardès

Délégué Titulaire Jacques ICHER / Délégué suppléant : Sylvie Leenhardt

Commune de Fournes-Cabardès

Délégué Titulaire Guy CHIFFRE / Délégué suppléant : Sylvette RIEUSSEC

Commune de Fraisses-Cabardès

Délégué Titulaire : Jérôme SOUVERAIN / Délégué suppléant : Guy JALABERT

Commune de La Tourette-Cabardès

Délégué Titulaire : Hubert SENILLE / Délégué suppléant : Joël GUERIN

Commune de Lastours

Délégué Titulaire : Lucien LEENARTS / Délégué suppléant : Lacène MEBROUK

Commune de Les Ilhes

Délégué Titulaire : Henri ICHE / Délégué suppléant : Bernard ROGER

Commune de Mas-Cabardès

Délégué Titulaire : Gilbert BATLLE / Délégué suppléant : Denis LE COZ

Commune de Miraval-Cabardès

Délégué Titulaire : Gérard FERNANDEZ / Délégué suppléant : Charles OBERTI

Commune de Roquefère

Délégué Titulaire : Francis BELS / Délégué suppléant : Denis LAUSSE

Commune de Salsigne

Délégué Titulaire : Stéphane BARTHAS / Délégué suppléant : Marc MASIA

Commune de Trassanel

Délégué Titulaire : Christiane GROS / Délégué suppléant : Luc LEMAZURIER

Commune de Villanière

Délégué Titulaire : Guy CALY / Délégué suppléant : Mireille GARCIA

Commune de Villardonnel

Délégué Titulaire : Régis CROS / Délégué suppléant : Serge JAUNE

- Pour le Syndicat Fresquel

Commune de Cuxac-Cabardès

Délégué Titulaire : Sacha DJORDJEVIC / Délégué suppléant : Laurent RIVES

Commune de Les Martyrs

Délégué Titulaire : Claude BONNET / Délégué suppléant : Franck GARCIA

Commune de Saissac

Délégué Titulaire : David HERRERO / Délégué suppléant : Eric MICHEL

Commune de Brousse et Villaret

Délégué Titulaire : Danièle NICOLAOU / Délégué suppléant : Jacques HUGNON

Commune de Caudebronde

Délégué Titulaire : Jean-Pierre SALVAGNAC / Délégué suppléant : Loïc CASINO

Commune de Fontiers Cabardès

Délégué Titulaire : Mireille REBOLA / Délégué suppléant : Jean-François MILLET

Commune de Lacombe

Délégué Titulaire : Marcel MAILLOL / Délégué suppléant : Benoît SOULIER

Commune de Saint-Denis

Délégué Titulaire : Robert CHABAUD / Délégué suppléant : Patrick FOLCH

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

- **Transfert de la compétence GEMAPI par la CDC de la Montagne Noire au Bassin de l'Agout et désignation des délégués**

Monsieur Une partie du territoire de la Communauté de Communes est concernée par le bassin versant hydraulique de l'Agout. A savoir :

la commune de Pradelles pour 90 %

la commune de Labastide pour 15 %,

la commune de Saissac pour 5 %,

et la commune de les Martyrs pour 1 %.

Monsieur Le Président précise qu'il convient de transférer la compétence GEMAPI à ce syndicat et de désigner par délibération du Conseil Communautaire de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants au syndicat mixte du bassin de l'Agout.

Excepté la commune de Pradelles, les autres communes n'ont pas eu la possibilité de désigner leur représentant.

Ce vote est donc remis au prochain Conseil Communautaire.

COMMISSION FINANCES / PERSONNEL / SOCIAL

▪ **Création d'un emploi d'Agent social Principal de 2^{ème} classe (promotion interne)**

Monsieur Saxe explique que l'ATSEM de l'école de Cuxac-Cabardès, remplit les conditions d'ancienneté nécessaires pour un changement de grade, d'agent social à agent social principal de 2^{ème} classe.

Sous réserve de l'avis de la CAP, la Communauté de Communes a la possibilité de créer ce grade pour procéder à sa nomination.

Monsieur Le Président propose de procéder à cette création de poste

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

▪ **Demande de Subvention : Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP)**

Monsieur Le Président fait part de l'obligation de la Communauté de Communes de mettre en œuvre son agenda d'accessibilité programmé cette année.

Cet agenda prévoit une mise aux normes de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à deux bâtiments, la crèche 'collin colline' et la piscine intercommunale.

Il est proposé d'effectuer une demande de subvention à la Région selon de la plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Crèche Collin Colline	4 200	Région Occitanie (30 %)	8 436
Piscine	23 920	Département de l'Aude (30 %)	8 436
		Autofinancement	11 248
TOTAL	28 120	TOTAL	28 120

▪ **Convention portant réglementation des cours privés de natation de la Piscine Intercommunale de la Montagne Noire avec les Maîtres-Nageurs Sauveteurs**

Monsieur Saxe fait part à l'assemblée que 5 demandes de cours particuliers ont été formulées auprès des maîtres-nageurs de la piscine.

Il est proposé de conclure une convention portant réglementation des cours privés de natation de la Piscine Intercommunale. C'est-à-dire que le bassin sera mis à disposition du maître-nageur en contrepartie d'une redevance. La collectivité perçoit un complément financier sans augmenter sa masse salariale et sans assurer la gestion des cours (absences, questions des usagers...), et elle offre un complément de

services à ces usagers. La convention veillera à ce que cette activité soit accessoire pour les maîtres-nageurs, c'est-à-dire qu'elle ne soit pas plus importante en terme de temps et de revenus que leur activité principale.

Il est proposé dans un premier temps de réaliser une expérimentation avec un conventionnement jusqu'à la période du mois de Mars à la fin juillet.

Monsieur Le Président propose de passer au vote

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

▪ **Actualisation des cadences d'amortissement**

Monsieur Le Président rappelle que la Communauté de Communes participe au financement du programme du très haut débit. A ce titre, deux déploiements ont pu être effectués sur les communes de Fontiers-Cabardès et de Brousses et Villaret où une amélioration sensible du débit a été constatée. Le restant du déploiement doit être effectué pour l'année 2020. Suite à l'évolution de la technologie et à une meilleure rentabilité du fermage du réseau, la technologie de la 4G pourra être déployée sur les communes au préalable non incluses dans le programme à savoir Saissac et St-Denis.

Monsieur Saxe précise que cette dépense étant inscrite en section d'investissement doit être assujettie à l'amortissement. La mise en place du Très Haut-Débit est considérée comme un projet d'infrastructure d'intérêt national, ce qui permet d'établir une cadence à 30 ans.

A la suite de travaux réalisations sur sol d'autrui (le lavoir de Pradelles-cabardès), il est nécessaire de délibérer sur une cadence d'amortissement liée à ce type de travaux.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- **Convention avec le Département de l'Aude relative à la réalisation et à l'entretien de l'aire de covoiturage multimodale située à Saint-Pierre – Carrefour D 118 / D 73 11 390 Caudebronde**

Monsieur Le Président expose :

Dans le cadre du programme TEPCV, la Communauté de Communes s'engage dans la création d'aires de co-voiturage. 3 trois sont prévues dans le cadre de ce programme et une supplémentaire dans le cadre du TEPCV du Département. Cette quatrième aire étant localisée sur des terrains départementaux en bordure de la RD 118 à Caudebronde au niveau de la 'maison de la Montagne Noire', il est proposé de conventionner avec le Département de l'Aude.

Les autres aires se localisent sur Saint-Denis, Saissac et Lastours.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

▪ **Convention de mise à disposition : Lavoir de Pradelles-Cabardès**

Une convention doit être conclue avec la commune de Pradelles-Cabardès pour réaliser les travaux de rénovation du lavoir. En effet, afin d'appliquer le FCTVA sur cette intervention sur sol d'autrui, il convient d'établir une convention.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

▪ **GAL du Carcassonnais : Modification Demande de Subvention 'Domaine Le Crouzet'.**

Monsieur Hortala explique que La Communauté de Communes par délibération a attribué une subvention au Domaine Le Crouzet qui s'élève à 1048.11 €. Le plan de financement initial prévoyait un co-financement de Carcassonne Agglo, co-financement finalement non attribué par Carcassonne Agglo.

En conséquence, il existe 2 possibilités :

- Soit le cofinancement initial de la CDC Montagne Noire est conservé, cela faisant diminuer le financement du projet de 13 101,32 € à 6 550,68 €. Le porteur de projet ne réalisera pas l'intégralité des animations prévues pour 2018.

- Soit la CDC de la Montagne Noire peut revoter une 2ème subvention d'un montant égal à la 1ère (1048,11€) pour un montant total de 2 096.22 € et le dossier initialement prévu est maintenu.

La deuxième possibilité est proposée à l'assemblée.

Monsieur Béteille fait part de son désaccord concernant cette proposition. Il paraît anormal de restreindre les subventions aux associations du territoire pour les accorder à des privés.

Monsieur Hortala répond que les subventions du GAL sont essentiellement destinées à financer des initiatives privées qui sont importantes pour le développement du territoire, tant au niveau économique que d'un point de vue touristique.

Monsieur Le Président propose d'attribuer cette deuxième subvention pour un montant total de 2 096.22 €.

Vote :

Contre : 1

Abstention : 0

Pour : 24

- Questions diverses

- Signature du Groupement de Commande : contrôle de la qualité de l'air

Monsieur Saxe précise que les maires présents dont la commune est propriétaire d'une école doivent signer la convention de groupement de Commande pour la qualité de l'air.

- Calendrier : DOB et Vote du Budget

Monsieur Le Président informe l'assemblée que le DOB sera présenté le Mardi 3 Avril et le vote du budget le 9 Avril.

19 h 40 fin de séance